

Date de convocation
30 juin 2020

L'an deux mil vingt, le **06 juillet** à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle socio culturelle, sous la présidence de monsieur **Alain DESJEAN**, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Etaient présents : Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole, Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, Tessier Cécile, Lothelier Philippe, Vigot Adrien, de Vaumas Marie, Marie Nicole
Absent excusé : Nonet Claude-Henri

Compte administratif 2019

Monsieur le maire sort de la séance. Monsieur Gilles LAVEDRINE, premier adjoint, présente le compte administratif 2019.

Recettes de fonctionnement	223 524,38 €
Dépenses de fonctionnement	213 715,96 €
Résultat de l'exercice	9 808,42 €
Résultat antérieur reporté	160 826,60 €
Résultat d'exploitation cumulé	170 635,02 €
Recettes d'investissement	26 462,41 €
Dépenses d'investissement	26 031,31 €
Résultat de l'exercice	431,10 €
Résultat de clôture N-1	-24 447,68 €
Résultat de clôture (déficit)	-24 016,58 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Besoin de financement	24 016,58 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte administratif 2019.

Affectation du résultat 2019

Le résultat d'exploitation cumulé est de **170 635,02 €**

Le besoin de financement en section d'investissement est de **24 016,58 €**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

à la section d'investissement	c\1068	24 016,58 €
en excédent de fonctionnement reporté	c\002	146 618,44 €

Vote du budget 2020

Monsieur le Maire présente le budget 2020. .

Il s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- en section de fonctionnement **407 509,44 €**
- en section d'investissement **99 702,06 €**

Le conseil municipal le vote à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Alain DESJEAN, Maire,

Après s'être fait présenter le **budget 2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le **compte administratif de l'exercice 2019** ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au **bilan de l'exercice 2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées.

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du **budget de l'exercice 2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le **compte de gestion dressé pour l'exercice 2019** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve à l'unanimité.

Vote du taux des taxes locales 2020

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

foncier bâti	7,75%
foncier non bâti	20,46%
contribution foncière des entreprises	17,12%

Subventions 2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions pour 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

Associations	subventions
Aide à domicile en milieu rural de Dun-sur-Auron	250 €
Amicale des Chasseurs d'Osmerly	150 €
Amis des écoles	300 €
Union du Cher des DDEN	30 €
Club de l'amitié d'Osmerly	300 €
Facilavie	50 €
Tennis club d'Osmerly	600 €
Tennis club d'Osmerly pour le tournoi d'août 2020	150 €
TOTAL	1 830 €

Assiette des coupes de bois pour l'année 2021

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de monsieur Marc GOUNET de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en **2021** en forêt communale relevant du Régime Forestier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année **2021** présenté ci-après ;
2. Demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites ;
3. Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation : **par vente sur pied et appel d'offres**

ÉTAT D'ASSIETTE

Nature de la coupe : régénération Coupe réglée : oui Par décision du propriétaire : oui

Parcelle 8, surface 2,32 ha **Parcelle 9, surface 4,20 ha** **Parcelle 10, surface 1,54 ha**

Parcelle 11A, surface 0,61 ha **Parcelle 14, surface 1,29 ha**

Dépenses pour les fêtes et cérémonies

M. Alain DESJEAN, maire, expose,

Vu l'article D. 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir consulté le receveur municipal,

Il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire..

Monsieur le maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- 1- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, réceptions diverses ;
- 2- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements ou lors de réceptions officielles, cadeaux de fin d'année, cadeaux de départ en retraite, cadeaux à l'occasion de manifestations diverses (naissances, mariages, décès...) ;
- 3- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- 4- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- 5- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- 6- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élu et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, paragraphe 3, la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, **et de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.** Ces commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux **sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal** qui comprend un nombre de propositions égal au double des postes à pourvoir (douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants).

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal propose la liste suivante :**

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
Nom, prénom, adresse	Profession	Nom, prénom, adresse	Profession
LAVEDRINE Gilles 5 rue du Porteau	retraité	MARIE Nicole 68 route de Raymond	infirmière
WUTHRICH Nicole 7 rue du Château Marin	retraitee	CAVALLIÉ Yves 25 rue du Château Marin	retraité
NONET Claude-Henri Coqberland	agriculteur	THOMAS Agnès 14 rue de la Simonnerie	Aide ménagère
BRUNET Pascal 4 route de Vornay	retraité	VOISINET Marc 2 impasse de la réserve	retraité
PREAU Thierry La Louze	agriculteur	MAGNOL David 11 rue du Château Marin	ouvrier
ROBERT de SAINT VINCENT Pierre Etrechy	agriculteur	HUGON Thierry 21 rue du Château Marin	Opérateur en pyrotechnie
DENOIX Olivier Les bergeries	Ouvrier agricole	MOULON Didier 68 route de Raymond	retraité
COURAUDON Erick Moulin de Priou	retraité	FABRE Benoît Priou	agriculteur
LUTREAU Jean-Pierre 19 rue du Porteau	Ouvrier agricole	GAILLARDON Martial 6 résidence Rollin	retraité
PERAL Henri 4 résidence Rollin	retraité	De Kervenoaël Inès Deffens	sans profession
COMMISSAIRE DOMICILIE HORS DE LA COMMUNE			
PHILIPPON Bertrand 18350 Lugny-Bourbonnais	agriculteur	MASCRE Hubert 2 rue le Brix 18520 AVORD	agriculteur
COMMISSAIRE PROPRIETAIRE DE BOIS			
De Kervenoaël Philippe La Métairie Neuve	Expert forestier	De la Hamayde Wallerand La Métairie Neuve	Conseiller financier

Remboursement acompte location salle socio culturelle

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la lettre de monsieur Alain DUHOMME datée du 11 mai 2020 par laquelle il annule la location de la salle socio culturelle les 29-30 août 2020 en raison de la situation sanitaire liée au COVID-19. Il demande que l'acompte de 100 euros qu'il a versé lui soit remboursé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité le remboursement de cet acompte de 100 euros.

Fait et délibéré à OSMERY, le 06 juillet 2020

Le Maire,

Alain DESJEAN